

Règlement de la consultation

Rénovation de la chaufferie et refonte du traitement d'air de l'espace François Mitterrand

Maître de l'ouvrage

Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
2, Esplanade du Général De Gaulle - 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H

☎ 02 98 73 04 38

✉ accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr

Objet de la consultation

Rénovation de la chaufferie et refonte du traitement d'air de l'espace François Mitterrand

Remise des Offres

Date limite de réception :

- Vendredi 3 Juillet à 12h00

1 - Objet de la Consultation

Rénovation de la chaufferie et refonte du traitement d'air de l'espace François Mitterrand

Le marché est composé d'un lot unique.

2 - Condition de la consultation

2-1 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la Commande Publique.

2-2 Variantes

Les variantes sont autorisées.

2-3 Options

Sans objet

2-4 Délais

Les prestations devront être réalisées impérativement pour le vendredi 30 octobre 26

2-5 Modifications des détails au dossier de consultation

La personne responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3 – Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement devra obligatoirement être signé au moins par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) ou selon les directives figurant sur le document à l'emplacement réservé pour la signature.

3-1 Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement
- Les pièces contractuelles du projet de marché :
 - L'acte d'engagement valant CCAP
 - Le CCTP
 - Les plans
 - Le règlement de la consultation
 - Le diagnostic amiante.
 - Le bordereau des prix

3-2 Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre

- Une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants ;
- Des références récentes (*moins de 5 ans*) pour des prestations similaires ;
- Un projet de marché comprenant :
 - L'Acte d'Engagement valant CCAP dûment complété, daté et signé
 - Le devis de la société
 - Le bordereau des prix
 - Le mémoire technique reprenant les points demandés dans le CCTP.

4 – Jugement des Offres

Il sera choisi l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %
 - Moyens humains et matériels affectés au projet (5)
 - Fiches techniques des matériels utilisés (15)
 - Traitement des déchets (5)
 - Aptitude à travailler en site occupé (15)
- Références : 10 %
- Proposition de planning : 5%
- Certificat de visite du site : 5 %

Suite à l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les sociétés présentant les offres économiquement les plus intéressantes.

Toute proposition incomplète ou qui ne respecterait pas les directives du présent règlement ne sera pas étudiée.

5 – Condition d'envoi ou de remise des offres

L'offre devra être adressée de manière dématérialisée sur le profil acheteur :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

6 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent déposer leurs questions directement sur la plateforme jusqu'au vendredi 3 Juillet à 12h.